

MAIRIE DE BREVANS

Tél. : 03.84.72.51.18

Email : Mairiebrevans@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie

Lundi 9h - 11h30 / 13h30 - 17h30

Mardi Jeudi Vendredi 13h30 - 17h30

LE PETIT BREVANNAIS N° 74

AVRIL 2022

INVITATION CEREMONIE DU 8 MAI

Le Maire et le conseil municipal de Brevans vous invitent à la cérémonie de commémoration du 8 mai qui aura lieu

le DIMANCHE 8 MAI 2022 à 10h30

Rendez vous devant la salle polyvalente.

Nous nous rendrons aux monuments du cimetière et du bois des Ruppes. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la cérémonie à la salle polyvalente de Brevans

*** Ateliers numériques**

*** Secours Ukraine Nord Jura**

*** Carte avantages jeunes**

- **Enquête publique Règlement Local de Publicité Intercommunal**

*** Comptes-rendus Conseil municipal
Janvier, février 2022**

(RAPPEL : vous pouvez consulter les comptes rendus du conseil sur le site internet de la commune)

ATELIERS NUMERIQUES

Avec l'aide de l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a récemment recruté deux conseillers numériques. Leurs missions principales sont d'organiser et animer des ateliers numériques (informatique, internet, etc...) dans les communes, à destination de tous les habitants du Grand Dole. Ils interviendront gratuitement dans nos communes et sont équipés du matériel nécessaire au bon fonctionnement des ateliers.

Si vous êtes intéressés par ces ateliers, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à la mairie avant le vendredi 13 mai 2022. Nous reprendrons contact avec vous pour définir les modalités d'organisation et d'intervention.

SECOURS UKRAINE NORD JURA

Une vingtaine de réfugiés ukrainiens sont hébergés depuis le 24 mars dernier au nord de Dole (Audelange, Amange...). Leurs besoins sont liés principalement à des dons financiers que vous pouvez envoyer en vous rapprochant du site <http://www.cotizup.com/audelange-ukraine> ou en envoyant vos dons par chèques ou espèces à l'adresse suivante :

Ferme d'Audelange, 1 rue de chatenois 39700 AUDELANGE (A l'ordre de Association Audelange Ukraine). Laissez un nom et une adresse pour recevoir un reçu de votre don (crédit d'impôts).

CARTE AVANTAGES JEUNES

La Commune de Brevans continue son action en faveur des jeunes en offrant la carte Avantages Jeunes aux Brevannais dès l'entrée de la 6^{ème} jusqu'à 26 ans (étendue aux étudiants jusqu'à 30 ans sur justificatif). Valable un an du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, cette carte de réduction régionale permet de bénéficier de plus de 3 200 remises et de gratuités dans le domaine de la culture, des loisirs, et des offres sur la vie quotidienne pour encourager une démarche de consommation locale.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie et apporter une photo avant le 18 juillet 2022.

ENQUETE PUBLIQUE RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal)

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal du Grand Dole. Le dossier d'enquête est tenu à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête du lundi 2 mai au 31 mai 2022 inclus au siège du Grand Dole et dans chacune des 47 mairies du Grand Dole. Ce dossier est également disponible sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/3020>. Un registre est disponible en mairie de Brevans afin de permettre au public de présenter ses observations.

COMPTE RENDU N°01/22
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022 A 20H00

Présents : GINDRE D.(Proc.), BUSSIÈRE P., VACELET J., VERDENET P., MIGER G., RICHARD M.C., CERIGNAT N., LANOY P. JACOTEY F., CHEVALIER M., GIET S.

Excusés : DRUET M., FRATER P. (Proc.), MELET J.

Absent : PAILLARD A.

Secrétaire séance : LANOY P.

Le compte rendu de la séance du lundi 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : lundi 28 février 2022

ORDRE DU JOUR

I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :

Monsieur le Maire :

- Conseil communautaire du 16 décembre 2021 :

* Fixation des taux de fiscalité locale pour 2022 (Inchangés par rapport à 2021) soit : cotisation foncière des entreprises : 22.58 % ; taxe foncière sur propriétés bâties : 7.40 % ; taxe foncière sur propriétés non bâties : 4.12 % ; Taxe enlèvement ordures ménagères : 10.41%

* Tarifs assainissement au 1^{er} janvier 2022 pour Brevans : harmonisation de la part fixe qui passe de 60 € à 50 € et hausse de la part variable qui passe de 1.55 € à 1.62 € soit pour une consommation moyenne de 120 m3 par an, une légère baisse de 1.6 €.

* Participation au financement de la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2022 : dispositif de labellisation qui permet aux agents de conserver leur propre contrat ou choisir un contrat labellisé correspondant à leurs besoins. Participation de 15 € par agent

* Avenant à la convention de mutualisation des services entre le Grand Dole et la ville de Dole pour 2021 portant sur l'évaluation du coût de la mutualisation.

* Attribution du fonds de concours aux communes en 2021 : la somme de 2302 € a été attribuée à la commune pour la restauration du patrimoine communal (pavés lavoir devant la mairie) pour un montant de travaux de 4603.77 €

* Bilan de la concertation et arrêt du PLUi notifié pour avis aux 47 communes du Grand Dole, aux EPCI limitrophes, aux personnes publiques associées, à la commission départementale en matière de nature, paysages et sites

* Cession de terrain à la société Franc Comtoise de Confort. Cette dernière située actuellement 12 avenue Maréchal Juin à Dole viendra installer ses nouveaux locaux sur Brevans, aux Epenottes derrière Motosbox.

* Cession de terrain à la société Jura Trucks Services : cette dernière souhaite transférer sur la commune de Fouchéras leur activité de vente et réparation de camping cars situé actuellement sur Brevans

* Cession de terrain à la SCI La Collégiale des Vétérinaires : Cette SCI qui regroupe les cliniques vétérinaires installées sur Dole Avenue de Lattre de Tassigny et Avenue Eisenhower souhaite acquérir un terrain situé sur la zone d'activités économiques des grandes Epenottes, sur la commune d' Authume pour y construire des nouveaux locaux permettant son développement en termes de renforcement régional et du secteur de chirurgie.

- Madame BUSSIÈRE :

• Conseil Syndical du SICTOM du 14 décembre 2021 :

Le Président informe de la nomination de Mme Marie-Laure JOURNET-BISIAUX au poste de Directrice Générale des Services - Informations sur la suppression des collectes des encombrants aux Mesnils Pasteur suite au non respect du jour de collecte, la régie de quartier fera le ramassage moyennant 5 € au domicile- Adhésion à l'association AMORCE : objectifs d'informer et de partager des expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques, coût 2021 estimé à 970 € - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public – Harmonisation des horaires d'ouverture et fermeture des 10 déchèteries –Rapport d'orientation Budgétaire : augmentation de 1€/hab soit de 76 à 77 €/hab et augmentation de 3% des prof –La Mairie recevra une liste des particuliers dépassant les 26 passages en 2021 - Création d'un groupe de travail sur la gestion des déchets verts : proposition de Mr Patrice Verdenet accepté – Questions diverses : où en est la recherche sur l'élimination des déchets d'amiante : un groupe de travail s'est penché sur le sujet -

- Mme VACELET :

Elle informe que la classe de l'école de Brevans et la classe de M. GREMION à l'école de Brevans sont fermées en raison de plusieurs cas de covid. La restauration scolaire a également été fermée deux jours en raison de l'absence de plusieurs agents contaminés par le covid.

II RLPi (Règlement local de Publicité Intercommunal) – Avis sur le projet de RLPi : délibération :

Le Maire rappelle le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du règlement par délibération en date du 6 septembre 2021. Délibération votée à l'unanimité des membres présents. Celui du Grand Dole a eu lieu le 30 septembre 2021. Le 16 décembre 2021, le Grand Dole a arrêté le projet de RLPi. Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur le projet RLPi du Grand dole. Le conseil municipal demande que sur l'ensemble des communes du Grand Dole un délai maximum de deux ans soit imposé pour la mise en conformité des affichages existants. Après avoir émis cette remarque, le conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet de RLPi. Délibération votée à l'unanimité.

III] DEMANDE DE DESAFFILIATION DU CENTRE DE GESTION DU JURA PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE : Délibération

Le maire expose que les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale ce qui n'est plus le cas du Grand Dole ; A compter du 1^{er} janvier 2023, ses effectifs dépasseront ce seuil. Il sollicite donc sa désaffiliation du centre de gestion du Jura. Le conseil municipal décide de ne pas s'opposer à cette désaffiliation du Grand Dole du centre de gestion du Jura à compter du 1^{er} janvier 2023. Délibération votée à l'unanimité.

IV] NOUVELLE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS :

Mme VACELET informe les élus de l'ordonnance du 17 février 2021 qui oblige l'employeur public à participer à hauteur de 20% à minima en prévoyance d'un montant de référence au plus tard au 1^{er} janvier 2025 et à hauteur de 50% au moins d'un montant de référence en santé au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Cette ordonnance prévoit l'obligation de débattre sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Actuellement le montant de référence n'est pas encore connu. 5 agents sont concernés dont deux sont affiliés sur la mutuelle de leur conjoint. La commune participe déjà à la prévoyance à hauteur de 15 € par agent. Le but de cette nouvelle disposition est que les agents possèdent une meilleure couverture en termes de santé et prévoyance. Le conseil municipal n'a pas à prendre de décision pour l'instant. Le centre de gestion va lancer un appel d'offres. Une rencontre avec les agents sera organisée pour les informer de ces nouvelles dispositions.

IV] DEMANDE DE PARTICIPATION PAR LA PAROISSE NOTRE DAME DES SOURCES DE LA PRISE EN CHARGE DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE DE BAVERANS : Délibération

Le maire expose que la paroisse Notre Dame des Sources demande une participation de la commune pour la prise en charge du chauffage de l'église à hauteur de 50 %. La commune de Baverans a déjà délibéré à ce sujet et prend en charge l'autre moitié. Le Maire propose de prendre en charge cette dépense (environ 350 euros par an). Le conseil municipal accepte de prendre en charge ces 50 %. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire :

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :** une procédure de révision allégée de ce document va être lancée par le grand dole pour ajuster des termes du règlement écrit, corriger un certain nombre d'erreurs matérielles ou encore saisir l'opportunité de nouveaux projets. Une rencontre avec M. MICHAUD, vice président du Grand Dole et le service urbanisme aura lieu le 3 février 2022. Mme BUSSIERE accompagnera le Maire. Le maire demande aux conseillers si la commune a des modifications à faire sachant que si de nouveaux terrains devaient être ouverts à l'urbanisation, les surfaces proposées devront être compensées en reversant leur équivalent en zone non constructible. Les élus estiment que le zonage de Brevans avait été bien travaillé et qu'il convient toujours. Le maire informera le grand dole qu'aucune modification pour notre commune ne sera à prévoir.
- **Proposition d'un panneau d'affichage vers la plateforme sportive par Mme BUSSIERE :** Cette dernière a adressé à tous les élus un projet de règlement quant à l'utilisation de cette plateforme sportive. Etabli en collégiale lors de ce conseil, ce règlement sera le suivant : Equipements destinés à des activités sportives spontanées. L'utilisation des équipements se fait aux risques et périls des utilisateurs – Accès interdit à tous véhicules – ne pas monter ni escalader les différentes structures métalliques – respecter le voisinage en limitant le bruit – tenir les chiens en laisse – signaler toutes anomalies nécessitant un entretien Mairie de Brevans Tél : 0384725118 secours 112
- **Salle polyvalente :** le maire propose de limiter la capacité d'accueil de la salle polyvalente à 70 personnes au lieu de 80. Le conseil municipal accepte cette modification.
- **Structure fixe place de la mare :** le Département et le Grand dole ont donné l'accord de commencer les travaux. L'Etat souhaite obtenir avant l'autorisation d'urbanisme. Le maire a demandé un devis sur ce projet à l'entreprise ORTELLI qui travaillera directement avec l'entreprise RAVOYARD en incluant les frais de dossier d'urbanisme. L'entreprise ORTELLI connaît aussi très bien le sous-sol où sera implantée cette structure

Infos et questions des conseillers municipaux :

- Mme CERIGNAT : demande si le parking lotissement les bourguignons sera réalisé cette année. Le maire l'informe que cette dépense sera prévue au budget 2022..
- Sortie rue de la Paule vers la ligne de chemin de fer : Un panneau bleu installé à droite à la sortie de la rue de la Paule gêne la visibilité des véhicules pour traverser l'avenue Eisenhower. Ce panneau indique qu'un ouvrage est à proximité de cette voie. M. le maire a pris contact avec la DIR EST (Direction Interdépartementale des Routes Est) pour déplacer ce panneau de façon à avoir plus de visibilité. Pas de réponse à ce jour.

M. VERDENET : a constaté à nouveau que les véhicules ne respectent pas les stationnement prévus sur l'avenue Eisenhower en débordant sur la piste cyclable ; le maire propose de rédiger un document qui sera posé sur les pare brises des véhicules en infraction avertissant leur propriétaire avant intervention de la gendarmerie.

M. VERDENET informe qu'un sapin de Noël a dû tomber d'un camion sur l'Avenue Eisenhower et demande si on pourrait l'emmener à la déchèterie. Le maire demandera à l'agent de l'évacuer.

M. LANOY précise qu'il n'y a pas de passage piéton entre le carrefour rue de la Paule et l'Avenue Eisenhower. Il prendra contact avec la ville de Dole.

M. LANOY informe que plusieurs habitants ont reçu des mails concernant leur raccordement à la fibre. Il s'agit de manœuvres commerciales abusives. Une information sera incluse dans le prochain brevaillais à ce sujet.

Mme GIET : demande où en est la mise en place des feux sur le pont de la déchèterie. Aucune réponse à ce jour. Le maire va relancer le département à ce sujet ainsi que sur l'éclairage du carrefour du RD973 et 358.

La séance du conseil étant terminée, et répondant à leur demande, le maire donne la parole à deux intervenants, M. MARTIN et Mme BAILLY BECHET membres de l'association du Nord Jura militant pour le désarmement nucléaire dont le président est M. CONVERSET.

Séance levée vers 22h00

Le Maire, Denis GINDRE



COMPTE RENDU N°02/22
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022 A 20H00

Présents : GINDRE D., BUSSIERE P., VACELET J., FRATER P., VERDENET P., MIGER G., RICHARD M.C., CERIGNAT N., LANOY P. GIET S, MELET J.,

Excusés : DRUET M., CHEVALIER M., JACOTEY F.

Absent : PAILLARD A.

Secrétaire séance : FRATER P.

Le compte rendu de la séance du lundi 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : lundi 28 mars 2022

ORDRE DU JOUR

I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :

Monsieur le Maire :

- Conférence des Maires du 17 février 2022

- * Fonds de concours : La commune de Brevans n'est pas concernée cette année.
- * Club acheteurs : Trois mois d'instruction du dossier avant de passer la commande.
- * Fonctionnement des accueils de loisirs à la rentrée de septembre 2022. Les règles vont être modifiées concernant la gestion des impayés (523 000 euros depuis 2013) et les délais d'inscription des réservations.
- * Point sur le plan climat Air Energie Territorial

- Madame BUSSIERE :

- Conseil Syndical du SICTOM du 09 février 2022 :
Effectifs : 79 salariés au total correspondant à 74,89 TP – Désaffiliation de la CAGD au centre de Gestion de la fonction publique territoriale du jura : Convention d'adhésion aux services communs de la CAGD – Budgets primitif 2022 : fonctionnement investissement- projets : 7 à 8 Ha restent disponibles sur le site de Brevans – déchets amiantés : finalise l'étude pour mars 2022 - déchetterie de St Aubin : ouverture fin année ou début 2023 – achat de terrain pour déchetterie de Tavaux – Communication : 50 ans du Sictom cette année – Organisation : les agents sont satisfaits des propositions faites par le comité de Direction -

- Mme VACELET :

- * Commission Enfance Jeunesse du mardi 8 février 2022 : travail sur le règlement des accueils de loisirs pour la rentrée 2022. **Modification des conditions de réservation** afin de faciliter la gestion du personnel, des commandes de repas et de lutter contre le gaspillage et **gestion des impayés**.

- * Groupe de travail exploitation du réseau de transport du Grand Dole du 18 février 2022 : Le contrat de Délégation de Service Public avec Keolis arrive à échéance en août 2023. Etat des lieux et réflexion sur le choix du mode de gestion pour le lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transport de voyageurs le 17 mars 2022.

- Monsieur FRATER :

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 février 2022
La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Le montant est égal au total de la taxe professionnelle reçue par le Grand Dole reversé à chaque commune diminué du coût des charges transférées par les communes et supportées par le Grand Dole. Pour info Brevans a eu 70451 € l'année précédente et l'attribution sera de 65804 €

II COMPTE DE GESTION 2021 : délibération :

- Présenté par le maire, le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, fait apparaître un déficit d'investissement de 678.23 €, un excédent de fonctionnement de 180 683.69 € soit un résultat de clôture de 180 005.46 €. N'appelant ni observation ni réserve de la part du conseil municipal, le compte de gestion 2021 est adopté par ce dernier. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

III] COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Délibération

- section de fonctionnement : Dépenses : 302 946.46 € Recettes : 390 218.05 € soit un excédent de 87 271.59 €
Section d'investissement : Dépenses : 127 095.74 € Recettes : 205 795.38 € soit un excédent de 78 699 64 €.

Après présentation du compte administratif 2021, Monsieur le Maire passe la parole à la première adjointe et se retire de la salle au moment du vote. Délibération votée à l'unanimité.

IV] AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : délibération

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2022, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 180 005.46 € et le déficit d'investissement d'un montant de 678.23 €. Délibération votée à l'unanimité

IV] TRAVAUX PLACE DE LA MARE :

- **Extension réseau d'eau :** Devant le refus du SIERD de la prise en charge des frais inhérents à l'extension du réseau d'eau, malgré les directives du Sous-préfet, le maire a ressaisi ce dernier par courrier afin qu'il intervienne et règle le problème.

- **Electrification :** Le maire a vu avec ENEDIS : Les poteaux EDF resteront en place de même que le compteur LINKY qui alimente la buvette mais aussi le radar pédagogique de limitation de vitesse
- Une nouvelle ligne souterraine sera tirée du second poteau à la buvette avec installation d'un compteur propre à l'alimentation de cette dernière ce qui permettra d'ôter la ligne privée passant sur la propriété de M. et Mme ROUSSETEAU. Plus tard, suppression de l'alimentation électrique du radar avec installation d'un nouvel appareil alimenté en photovoltaïque.

V] REVISION DU PLUi :

Deux points à aborder : Place de la mare : Lors de la rencontre avec le service urbanisme dans le cadre de la révision du PLUi, le maire a informé du projet de la construction fixe place de la mare. Le service urbanisme a indiqué qu'il n'était pas possible de réaliser ce projet avec le zonage actuel (NL) et qu'il fallait passer en zone UV. Le PLUI indiquant qu'en zone NL sont admis les constructions et installations à usage d'équipements sportifs et de loisirs, une confirmation du service urbanisme. Mme MELET propose de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel qui nous confirmera notre interrogation.

D'autre part, vu la très forte augmentation du devis initial permettant la demande de subventions de septembre 2021 et celui d'aujourd'hui, nous devons réactualiser, le budget initial ne correspondant plus. De ce fait, les demandes de subventions auprès du Grand Dole, de l'Etat et du Département ont été annulées. Cette construction pourra être réalisée en 2023 s'il est possible de le faire sans révision du PLUI sinon en 2024.

D'autre part, l'entreprise 101 soucis a rencontré le Maire concernant son souhait de trouver un bâtiment pour son activité. Elle serait intéressée par le bâtiment agricole de M. BARDOUX. Ce bâtiment est en zone agricole et le zonage devrait être modifié pour passer en industriel. Le maire précise que si toutefois 101 soucis venait à se déplacer à nouveau, nous ne pouvons pas prédire qui viendrait s'installer à la place. Après avoir en discuté, la majorité du conseil n'est pas favorable de modifier le zonage de cette parcelle. Certains conseillers conseillent à cette entreprise de continuer à s'agrandir sur la zone existante destinée à ce genre d'activités entre autres.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire :

- **Rencontre gendarmerie :** le maire a rencontré le nouveau lieutenant JUNG commandant la communauté de brigades de Dole. Elle a communiqué les résultats sur Brevans en matière de sécurité routière intervention, délinquance. Entre les années 2020 et 2021, on constate une forte baisse.
- **Terrain M. MICHEL** chemin des Topes : le maire informe que la signature du terrain acheté à M. MICHEL pour l'euro symbolique a été effectuée chez le notaire.
- **Chemin de la prairie :** les travaux de réfection du chemin de la Prairie sont en cours et effectués par l'entreprise AGRI SERVICES.
- **Fibre :** la pose de l'armoire pour la fibre sera effectuée entre le 7 et 12 mars 2022 vers l'arrêt bus grande rue.
- **Stationnement gênant Avenue Eisenhower :** les véhicules ne respectant pas les stationnements prévus sur l'avenue Eisenhower en débordant sur la piste cyclable, le maire a rédigé un document qui sera posé sur les pare brises des véhicules en infraction avertissant leur propriétaire avant intervention de la gendarmerie.
- **Panneau aire de jeux :** le maire présente le panneau qui sera posé vers la plateforme sportive réglementant l'utilisation de ces jeux.
- **Eclairage carrefour RD973/RD358 :** A la demande d'administrés, le maire a écrit de nouveau au Président du Conseil Départemental afin que l'éclairage à ce carrefour soit rétabli. Le Maire de Dole et le conseiller général du canton d'Authume soutiennent la position du Maire de Brevans.
- **Elections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022) :** le maire fait passer les tours de garde afin que chacun s'inscrive sur un créneau pour les deux élections.
- **Travaux SOGEDO**
- : le maire a contacté la SOGEDO afin de finaliser les travaux entrepris sur Brevans pour remettre en état la voirie et les trottoirs qui ont été abîmés (grande rue, rue de la courbe et rue du château d'eau)

Infos et questions des conseillers municipaux :

M. VERDENET : précise que la voirie de l'entrée du parc jusqu'à l'arrêt de bus est à prévoir. Elle n'a jamais été reprise depuis la construction du lotissement. Le maire ira constater sur place.

Il informe également qu'une voiture de police est souvent stationnée sur la route à l'entrée du Parc ce qui gêne la circulation. La gendarmerie fait de la surveillance routière. Le maire demande qu'un conseiller municipal l'appelle quand la voiture sera de nouveau garée à cet endroit et se rendra sur place.

Il informe également que les chiens du propriétaire de l'habitation sise 165 Avenue Eisenhower aboient sans cesse et sont dangereux. M. LANOY confirme cet état de fait.

M. FRATER informe que le comité des fêtes participera à la journée portes ouvertes de la méthanisation le samedi 5 mars en proposant buvette et casse-croute pour le midi et l'après-midi vente de gaufres.

Séance levée vers 21h50

Le Maire, Denis GINDRE

